

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**Quatrième SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**COMPTE RENDU**  
**Lundi 16 février 2021 à 19h00**  
**Lieu : VisioConférence (plateforme Teams)**

---

Présences

À LA Quatrième SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE JACQUES-BARCLAY TENUE LE MARDI 16 février 2021, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Mme Annie Mercier, *directrice*  
Mme Christa Campanell, *secrétaire*  
Mme Dominique Fourestié, *enseignante*

REPRÉSENTANTES DES PARENTS FORMANT QUORUM

Mme Marie-Claude Poirier  
Mme Christine Gilbert  
Mme Gina Phillie  
Mme Isabelle Hudon

Absences

Mme Marie-Pier Varin, *technicien du SDG (Poste vacant)*  
Mme Janique Perras, *enseignante*  
Mme Fany Marois Boucher, *parent*

# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT QUATRIÈME SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal  
Mardi le 16 février 2021 à 19h00

## 1. Mot de bienvenue et présences

Mme Philie souhaite la bienvenue à toutes. Mme Mercier déploie des efforts pour rendre possible la participation d'un membre parent qui éprouve des difficultés de connexion. Après quelques minutes, tous les membres prévus sont présents.

## 2. Vérification de la procédure de convocation et du quorum

Le Quorum est atteint.

## 3. Lecture de l'ordre du jour (Adoption)

Suite à la lecture, Mme Philie propose l'ordre du jour tel quel, appuyé par Mme Gilbert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É. 1019-02-16).

## 4. Grille tarifaire 2021-2022 du service de garde (SDG)

Présentation par Mme Annie Mercier, du fonctionnement de la grille tarifaire actuelle comparativement à celle qu'elle souhaite nous présenter et qui comporterait surtout des avantages. Par exemple, il serait possible de diminuer les coûts de 2,50\$ à 2,25\$ pour les dîneurs, les postes deviendraient plus alléchants ce qui pourrait favoriser la stabilité du personnel, les ratios adulte/enfants seraient maintenus réduits, le personnel serait mieux formé en premiers soins et les salaires seraient en légère augmentation. L'utilisation de subvention « associée » à l'animation et aux jeux, pour faire bouger les enfants davantage serait encore possible. La gestion du service ainsi que les inscriptions seraient grandement simplifiées.

La structure tarifaire actuelle comporterait surtout de nombreuses contraintes et les gains seraient peu présents, elle amène une lourdeur au plan administratif et le phénomène du roulement de personnel important dans l'école, elle permettrait aussi un ratio adulte / élèves très élevé, si elle était appliquée telle quelle.

### POINTS DE DISCUSSION APPORTÉS PAR LES MEMBRES DU COMITÉ

Mme Marie-Claude Poirier, dont l'information est validée par Mme Isabelle Hudon, nomme que cette grille avait déjà été abordée il y a peu de temps par l'ancienne direction et avait été maintenue en raison d'enjeux financiers. C'est à dire, qu'il y avait eu déficit et que cette structure avait permis de mieux équilibrer le budget. Mme Poirier se questionne à savoir s'il ne serait pas préférable de baser notre décision sur une projection financière. Mme Mercier confirme ne pas avoir fait une telle projection mais avoir plutôt comparé avec d'autres écoles qui ne voyaient aussi que les avantages une fois appliquée. Elle se dit assurée que le budget serait équilibré avec la nouvelle structure unifiée (SDG seulement) plutôt que subdivisée (SDG et surveillance du midi).

Mme Annie Mercier s'engage cependant à aller vérifier les calculs en lien avec ces enjeux et nous envoyer un courriel cette semaine suite à ses recherches dans les archives administratives de l'école pour valider les informations qui sont apportées et nous questionne quant à cette question relative aux coûts de fonctionnement et à la masse salariale. Que fera-t-on si cela ne balance pas une fois appliqué? Mme Mercier dit qu'il serait toujours possible de renverser cette décision si elle n'était pas viable.

L'école fonctionnerait en réalité et ce, depuis longtemps, avec une structure comparable à celle amenée par Mme Mercier (Mme Dominique Fourestié valide cette information, ainsi que Mme Isabelle Hudon).

Mme Mercier apporte également la question des délais pour expliquer qu'elle n'a pas fait les projections budgétaires et a demandé cette séance spéciale. Il faudrait que la décision soit prise avant la fin de la période des inscriptions.

Mme Gina Philie suggère de maintenir le tarif du dîner à 2,50\$ à titre préventif, pour s'assurer que le budget ne soit pas déséquilibré par ce changement.

Mme Christine Gilbert mentionne l'importance de faibles ratios adultes/élèves et de la stabilité du personnel pour le bien-être des enfants et pour des raisons de sécurité. Les problèmes de roulement de personnel ayant causé problème par le passé sur ce plan, parfois il manquait de personnel pour assurer une surveillance adéquate sur la cour, par exemple. Enfin, il est aussi important de continuer à investir pour faire bouger les enfants, si des subventions associées à l'animation et au jeu, pour cette structure unifiée favorise bien cela.

PROPOSITION de Mme Gilbert: Maintenir le tarif du dîner à 2,50\$, adopter la nouvelle structure unifiée proposée par Mme Mercier pour les nombreux avantages qu'elle comporte et s'assurer de nous revenir avec les informations validées concernant les calculs ayant amené à maintenir en place l'ancienne structure.

Mme Gina Philie appuie cette proposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (C.É. 1020-02-16).

## **5. Parc-école / Travaux à faire (Information)**

Présentation à l'aide de photos et d'une application Power Point, par Mme Annie Mercier, des travaux à faire, selon que ceux-ci devraient être priorisés cette année, ou pourraient attendre à l'an prochain. Il est aussi question des délais pour prendre la décision d'adopter ce qui est proposé. Idéalement, il faudrait être en mesure de commander, avant la semaine de relâche, pour que les travaux urgents puissent débiter en mai prochain. Elle propose, de manière globale, de diviser à peu près en deux, les argents nécessaires pour les travaux. Par exemple, pour l'année 2020-2021, la moitié des frais totaux serait dépensée pour les travaux considérés urgents. Pour 2020-2021, il serait ainsi possible de conserver une partie du budget de cette année-là, consacrée aux installations et structures de l'école, au cas où il serait nécessaire de déboursier pour sécuriser les arbres. L'autre moitié des frais serait reporté à l'année suivante. Cette année, tous les clévis seraient cependant commandés pour les deux années.

### **DISCUSSION**

Mme Gina Philie se demande s'il ne pourrait pas être possible de retirer simplement

certaines structures plus coûteuse (ex. Tournicotons). Mme Fourestié, Mme Poirier et Mme Gilbert s'exclament que les enfants en raffolent. Donc la question ne se pose pas (!)

Mme Gina Philie propose une petite réparation, exemple une soudure, pour la fissure à l'échelle, en attendant qu'elle soit effectivement réparée l'an prochain. Ce qui fait sens pour les membres.

Tout cela a bien du bon sens pour les membres du CÉ. Mme Mercier ira de l'avant avec ce qu'elle a suggéré suite à cette consultation.

## **6. Levée de l'assemblée**

Mme Dominique Fourestié nomme avoir bien apprécié la qualité des présentations de Mme Mercier.

Les membres du CÉ en ont bien apprécié la clarté et les effets.

Mme Philie propose la levée de la rencontre à 20h07. Mme Gilbert appuie cette proposition.

---

Signature de la présidente

---

Signature de la direction